

TP 143^{1M}

NOTES

SUR

LES XYLOGRAPHERS VÉNITIENS

DU XV^E ET DU XVI^E SIÈCLES

PAR

Le duc de RIVOLI et CHARLES EPHRUSSI

(Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*)



PARIS

BUREAUX DE LA GAZETTE DES BEAUX-ARTS

8, RUE FAVART, 8

—
1890

NOTES

sur

LES XYLOGRAPHES VÉNITIENS

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS

NOTES

SUR

LES XYLOGRAPHES VÉNITIENS

DU XV^e ET DU XVI^e SIÈCLE

PAR

Le duc de RIVOLI et CHARLES ÉPHRUSSI

(Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*.)



PARIS

BUREAUX DE LA *GAZETTE DES BEAUX-ARTS*

8, RUE FAVART, 8

—
1890

NOTES
SUR
LES XYLOGRAPHES VÉNITIENS
DU XV^e ET DU XVI^e SIÈCLES



Nous avons, à plusieurs reprises¹, soutenu que les marques *b*, *.b.*, *F*, *L*, *ia*, etc., qu'on trouve au bas de tant de bois illustrant des livres des premiers temps de l'imprimerie vénitienne, ne devaient point être considérées comme des signatures de dessinateurs ou de peintres et qu'il était plus que téméraire de vouloir découvrir dans les illustrations du *Poliphile*, de la *Bible de Mallermi* ou de tout autre ouvrage contemporain, la main de Giovanni Bellini, de Jacopo de Barbarj, de Benedetto Montagna ou de quelque grand maître de la peinture. Selon nous, ces lettres énigmatiques ne pouvaient être que des marques de xylographes et d'ateliers xylographiques; nous avons, en effet, constaté que les mêmes marques se rencontrent sur des œuvres d'un dessin absolument différent et de valeur très inégale, et d'autre part que des morceaux dessinés par la même main portent des signatures diverses. Selon nous encore, il devait s'être formé à Venise, dans le dernier quart du xv^e siècle, une pléiade d'artistes, dessinateurs et graveurs, employés à l'ornement des nombreuses publications four-

1. A propos d'un livre à figures vénitien de la fin du xv^e siècle, par le duc de Rivoli (*Gazette des Beaux-Arts*, 1886); *Étude sur le Songe de Poliphile*, par Charles Ephrussi (Librairie Techener, 1888) et *Étude sur les livres à figures vénitiens de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e*, par le duc de Rivoli (*Bulletin du Bibliophile*, 1889-1890).

nies alors par les presses vénitiennes. Les auteurs de ces vignettes étaient des artistes *sui generis*, cantonnés exclusivement dans le domaine, d'ailleurs assez large, de l'illustration. Nous venons de retrouver dans les Archives vénitiennes un certain nombre d'actes authentiques, attestant avec une indiscutable précision l'existence régulière de cette famille d'artistes. Nous les voyons demander pour l'exercice de leur art spécial, en spécifiant leur qualité respective, IMPRESSOR, STAMPADOR, INTAGLIADOR, MINIATOR, des privilèges que le Doge et l'Illustrissime Seigneurie s'empressent de leur accorder.

Nous donnons ici des extraits de plusieurs de ces privilèges¹, en commençant par la supplique adressée le 22 avril 1516 aux *serenissimo principe et illustrissimo senato* de Venise, par l'un des plus célèbres imprimeurs de l'époque, Gregorius de Gregoriis [Archives de Venise *collegio notatorio*, reg. 26. c. 31] : « Havendo lo fidelissimo vostro Gregorio Gregorii impressor de libri investigato et trovato modo de stampar officioli de la advocaia et protectrice del Stato Vostro illustrissima Maria Vergene » ... puis ce passage plus significatif : « Et etiam ha trovato modo et forma de stampare alcune cose de desegno et precipuamente el Triumpho, et la nativita, morte, resurrection et ascension del nostro pientissimo Redemptore lo quale sera bellissima inventione et la destructione de la sancta Cita de Hierusalem et multe altre varie et belle inventione, che a tempi nostri non piu trovate ne stampate... » Et, enfin, cet autre passage encore plus probant : « Si etiam li disegni che lui fara quelli per alcuno se possino in questa Excellentissima cita, nec etiam in territorio sudito al Vostro Illustrissimo Dominio stampar... »

Évidemment, en affirmant qu'il a trouvé « modo et forma de stampare alcune cose de desegno », Gregorius n'entend pas ici le mot *stampare* dans le sens d'imprimer, mais dans celui de tirer des estampes, et c'est pour cela qu'il ajoute : *la quale sera bellissima inventione*, et, plus loin : *multe altre varie et belle inventione*. Du dernier passage précité, on peut conclure qu'il était le propre auteur des dessins dont les reproductions xylographiques ornent les livres en question ; les mots *li disegni che lui fara* ne laissent guère de doute à ce sujet. Cette supposition est confirmée par l'examen des bois d'un *Missale aquilejensis Ecclesie cū oibus requisitis... Anno 1519 die 15 septembris. Venetiis ex officina libraria Gregorii de Gregoriis* (collection Bailo,

1. Quelques-uns de ces documents ont déjà été publiés ou utilisés ; mais le plus grand nombre était resté inédit.

Turin); plusieurs de ces bois, assez jolis, encadrés d'ornements, de rinceaux et de feuilles, sont signés dans le bas des deux lettres G. G.

Comme Gregorius, un imprimeur presque aussi célèbre, Georgius de Rusconibus, demande un privilège pour des bois dont il est l'auteur... « supplica... Magistro Zorzi di rusconi cum sit, che lui habia facto vulgarizar il supplimentum cronicarum et li habia facto grande spesa. Et per haver etiam facto le figure le quali vanno per dentro ali sui luogi » [*Collegio notatorio, reg. 23 c. 158*]. Que faut-il entendre par *le figure*? Il ne peut s'agir des compositions elles-mêmes, puisque les bois du *Supplementum cronicarum* de 1506 ne sont que des copies de l'édition donnée par Bernardino Riccio de Novare en 1492¹. Il est donc question seulement de blocs nouveaux.

Il semble qu'il convient de ranger au nombre de ces imprimeurs-illustrateurs, le célèbre Luc-Antonio Giunta. Dans un *Virgilius cum Cômètariis et figuris Venet. Junta*, 1515, le titre avec la figure représentant des savants romains² porte la signature *L. A. Giunta*³.

Un autre Virgile, publié en 1536 par le même Junta, présente un bel encadrement ombré avec la signature L. A. au bas des colonnes formant des bordures verticales⁴.

Enfin, pour ne pas multiplier les exemples, nous nous bornons à citer les Bréviaires romains de 1521 et de 1541, où cet L. A. se trouve au bas de gravures copiées sur des originaux signés *ia*.

Du reste, dans des privilèges analogues, plusieurs des imprimeurs vénitiens ont soin d'employer des formules nettement différentes, selon qu'ils ont *fait faire* ou *fait* eux-mêmes les illustrations de leurs livres. Dans le premier cas, ils disent comme Bernardino Benali en février 1514 : « Item el ditto fa designare et intagiar molte belle

1. La première édition vénitienne à figures du *Supplementum* est de 1486, chez Bernardino Benali. — Georgio Rusconi publie, après 1506, plusieurs éditions de cet ouvrage devenu très populaire.

2. Sont-ce bien des savants romains? Les personnages en question ne seraient-ils pas plutôt Auguste, Mécène et Pollion auxquels Virgile lit ses vers? Une vignette, composée de ces quatre personnages, orne plusieurs éditions de la même époque, entre autres un *Virgile*, édité en 1520 par Georgius de Rusconibus.

3. Passavant, *Peintre-Graveur*, t. V, p. 65.

4. Dans un in-folio, *Thuscanello della musica de P. Aaron, impressa in Venegia per maestro Bernardino et maestro Mattheo de vitali fratelli Venetiani... XXIV de luglio M. D. XXIII*, une gravure de page (représentant l'auteur dans une chaire, près d'une table recouverte de différents instruments de musique, entouré d'élèves), et signée *La*. Cette signature doit-elle, comme le veut Passavant, être assimilée au L. A?

historie devote...» [*Collegio Notatorio, reg. 25, c. 103*] ou comme Antonio Francino, en juin 1536 : «... havendo tradotto in vulgare una parte dell' historia di Polibio dove il parla come si accampavano li Romani et fatto far uno desegno come stavan li alloggiamenti di quelli...» [*Senato Terra, reg. 22 c. 33*]; ou encore comme Benedetto Bordone, en mars 1526 : «... nel far tagliare la forma de ciascuna isola, come esta sta...» [*Senato Terra, reg. 24, c. 74*]. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, lorsque les éditeurs ou imprimeurs sont les auteurs des illustrations, ils emploient non plus les termes *fatto far* ou *far intagliar*, mais le *far* tout court; ainsi Stephano Roemer, *Citadin e libraro in Venesia*, dit [février 1495] en sollicitant un privilège pour l'*Almageste* de Monteregio : « Conzosia che esso supplicante habia messo molto tempo industria et spexa maxima in retrovar correzer e far le sue figure de una opera in astronomia... » [*Collegio Notatorio, reg. 22, c. 134*]. De même G. de Rusconi, à propos de l'édition du *Supplementum Cronicarum*, de mars 1506, s'exprime en ces termes : « Cum sit che... li habia facto grande spesa. Et per haver etiam facto le figure le quali vanno per dentro ali sui luogi... » [*Collegio Notatorio, reg. 23, c. 158*]. La différence entre les deux sortes de formules est encore plus nettement accusée dans la supplique suivante du 14 avril 1547 : « Il servitor di quelle Eufrosino della volpaia fiorentino ha fatto uno disegno della cita de Roma con il paese d'intorno a miglia vinti et quello fatto stampare, sperando di goder il frutto delle sue tante fatiche » [*Senato Terra, F. 5*].

Benedetto Bordone, qui s'intitule *miniator*, dessine aussi lui-même les illustrations de plusieurs des livres par lui imprimés. En mars 1504, demandant un privilège pour le *Triomphe de César*, il motive sa requête en ces termes : « Che cum sit che cum grandissima fatica sua et non mediocre spesa se habia inzegnato a stampare i desegni del triumpho de Cesare designando quelli prima sopra le tavole, dove ha posto et consumato uno grandissimo spacio de tempo cum dispendio et incomodo de la poca faculta sua : et deinde ha fatto intagliar quelli in ditto legname » [*Collegio Notatorio, reg. 23, c. 116*]. En septembre 1508, il présente une demande analogue en se servant presque des mêmes expressions : « Cum sit che cum gravissima fatica et industria sua et non mediocre spesa se habii in longo tempo ingegnado ad stampar tuta la provincia de Italia et etiam lo Apamondo in forma rotonda de bella cosa et nova et etiam de mirabile utilita a tutti quelli che de tal vertu fanno professione : designando et l'una et l'altra de dicte cose sopra tavole cum grandissima subtilita cum i

Ihesu filij dei miserere mei. Qui crimina tollis. Ora sia chon noi la potentia oratio padre. Ella sapientia di dio figliolo. Ella virta dello spirito sancto beatusissima trinitate. Amen.

QUESTO Infrascripto viaggio del sanctissimo Sepolchro del nostro signore Ihesu christo ilscrisse un valente huomo ilquale si dispose di volerui andar colla uita e volere de lo omnipotente dio. Et deliberatamente partendosi da vinegia volle scrivere Et etiadio disegnau tutte le terre poiti citade vilaggi. Quante da luno logho allaltro per mare e per terra. Et etiam dio figuraua le chiehe e sancti loghi che uisti trouano per tutto quello viaggio colle loro Indulgentie e Remissione di loghi doue conuertaua. Et nostro signore Ihesu christo ella sua dotissima gloriosa uirgine Maria e li sanctissimi apostoli e sancti discipoli. Et altri sancti e sancte. Et prima e punci palmiere dice della dignissima cieta di vinegia e delle sue adorneze. Et come sono edificate e finite. Et delle memorabile cose che ui sono dicendo così.

Come la citta e facta e bedificata cioe vinegia e ordinata. zcetera.

Di doueti sapere che la citta di vinegia e tutta fundata murata et edificata in aqua salza. Et ha poche miche o uero uie o strade per la citta. Ella piazza cioe il realto di santo Marco e una bela plaza. Et in ee el palacio del dux che marauigliosamente bedificato chon una torre alta coperta doro. Ella dicta citta none circondada di muro. Et non uali puo andare ad essa. Ne partirsi da essa se non per aqua. Et e larga sette miglia. Ella lunghezza del miglio si sono tre miglia. passi et un logo loco chi sia da vinegia ad terra ferma va tre miglia. Et e in vinegia molte alte torre. Ma molti pendeno da uno lato per li cattui fondamenti che gli andono sotto loqua ancora habiate di certo. Et di chiaro che nel mondo none miglio porto da mare ne presso almare. Pero che quini trouera continuamente ogni di a ognora e a ogni ponto dogni maniera di fuste cio sono Nani bocche. Spaze. Salee. Sactine. Dughentini. barbe. Rhondoli. Et nochiari da condurre merchadati in ogni parte doue uoglio essere co loro merchadatie ancho si troua dogni lingua. Et Anchora e piena la citta dogni tempo di hom e grandi merchadanti e merchadatie. Qui lauorano le donne pure alai dogne lauoro da donne in chole gentili. Et per che la citta non ha cerchio di mura e non ha fite nulla. Pero che non uisi puo seminare. Et per questa ragione e di necessita che ogni subitania uengha e capiti quini allora da aqua salza e per aqua si formise. Ancora ha in uenecia molti corpi sancti si come e il corpo di sancto marco euangelista. uero he chio non lo veduto. In de si corpo di sancta Lucia uirgine tutto integro. Et el corpo di sancto Zacharia padre che si di sancto gioani baptista. Ed egli il fusto e la gamba di sancto Christopharo. ueramente e grosso e longo e egli el corpo de sancto Rocho tutto meriego e altre reliquie pur. assai. zc.

Molta charta e vederai la inclita citta di uenecia.

suoi paralleli et divisione et cum i propri nomi inscriptis de cadauno fiume monte et ogni altra cosa necessaria ad compita intelligentia de ognuno, nel che ha havuto non piccolo incomodo et dispendio : et facendole demum tagliar nel legname cum pesa de bona summa de denari... » [*Collegio Notatorio, reg. 24, c. 8*].

Zuan de Brexa [Jean de Brescia] qui se qualifie *dipentor*, exécute lui-même le dessin et commande la gravure d'une histoire de Trajan, comme le prouve ce passage de sa supplique d'avril 1514 : « Cum sit che lui supplicante essendo studioso de la virtu habi fatto uno desegno et quello fatto intagliar in legno a suo nome nella qual opera ha consumato molto tempo... la qual e la historia de Trajano Imperator : et havendo voluto lui supplicante far qualche experientia de dicta sua opera et veder come riuscira, ne ha fatto stampar parte de quella cum intention poi di farla stampar tuta, et perche in effetto lo disegno et opera preditta è bella et degna, è stata immediatamente tolta da alcuni altri ¹ » [*Collegio Notatorio, reg. 25, c. 87*].

Dominico delli Greci, qui s'intitule *pictor*, expose [Août 1546] qu'il a fait un long et pénible voyage jusqu'à la cité de Jérusalem et qu'il a « dessegnato tutti quelli santi lochi », et il demande que pendant une période de vingt années il soit défendu à tout autre de « stampar li desegni preditti » [*Senato Terra, filza 3*] ².

Ces citations, auxquelles nous pourrions ajouter de nombreux fragments de documents analogues, établissent clairement que beaucoup de ces imprimeurs-éditeurs ont été les auteurs des illustrations de certains ouvrages publiés par eux. Cette sorte de cumul paraît avoir été assez longtemps de mode à Venise : en 1577, un in-4° orné de deux cents gravures sur bois, assez médiocres d'ailleurs, *Le arme o vero Insigne di tutti li Nobili della magnifica e illustrissima Citta di Venetia com hora viuono* [Marciana 33,714] porte la mention suivante : « Gio. Battista Taminelli Intagliador a S. Maria Nuoua Si Vendono ». Le libraire-éditeur Taminelli était donc en même temps tailleur sur bois et, sans doute, le graveur des planches du livre édité par lui.

Cette qualification d'*Intagliatore* est adoptée, dans les privilèges que nous examinons, par un assez grand nombre de postulants. Tel Ugo da Carpi, le célèbre inventeur en Italie d'impressions en clair-

1. Voir Passavant, *Peintre-Graveur*, t. V, p. 104.

2. Passavant attribue au Titien un *Passage de la Mer Rouge* qui aurait été gravé par Domenico ; il est plus que probable que le dessinateur de cette composition est Domenico lui-même, peut-être d'après une étude qu'il aurait rapportée de son voyage aux lieux saints.

obscur, dont la supplique du 24 juillet 1516 contient de très intéressantes indications : « Cum sit che io Ugo da Carpi Intagliador de figure de legno sono stato longo tempo ne la Cita Vostra preclarissima de Venitia et ho consumato la mia zoventu in essa : et per esser venuto alla eta senile, et volendo io viver del solito exercitio ne occupar voglio il viver de altri. Nec etiam io voglio me sia occupa et tolto l'ingegno et exercitio mio : et havendo io trova modo novo di stampare chiaro et scuro, cosa nova et mai piu non fatta, et e cosa bella et utile a molti chi havera piacer di disegno : et piu havendo io intagliato, et habia a intagliar cose mai piu fatte, ne per altri pensate..... » [*Collegio Notatorio, reg. 26, c. 38*] ¹.

Enea de Parme prend [19 novembre 1516] la même qualité : « Con ogni debita reverentia suplica Enea permegiano intagliatore, cum sit che habia deliberato di vivere et morire in questa inclita Citta, che havendo per sustentamento del viver suo ritrovato alcuni bellissimi et rarissimi disegni non piu veduti ne stampati, i quali volendo lui intagliare et mandare in luce a benefitio et utile di tutti li pittori et sculptori et altre virtuose persone... » Le suppliant demande qu'il soit défendu à toute personne de contrefaire *ditti suoi disegni et stampe nelle quali sia il nome di esto Enea impresso* [*Senato Terra, filza 4*].

Les derniers mots de ce document « nelle quali sia il nome di esto Enea impresso » prouvent que ces *intagliatori*, craignant avec raison les fraudes des contrefacteurs, cherchaient à défendre leur propriété artistique au moyen d'une marque garantie par l'obtention de privilèges. Le conseil, faisant droit à la requête d'Enea, défend à qui que se soit, *in perpetuo*, de placer le nom du suppliant sous les *disegni* non faits par lui.

De même Serlio, *professor di architectura*, collaborant avec Augustino de Musi [connu sous le nom d'Augustin Vénitien], annonce que les dessins dus à cette collaboration seront signés S. B. ² [Serlio Bolognese] et A. V.

1. Nous rencontrons la signature UGO sur un assez grand nombre de vignettes ornant les livres vénitiens de cette époque, notamment sur quatre grands bois d'un *Breviarium romanum* de 1518 [le premier de ces bois est copié du *Transport de l'arche du Missel* de 1506]. Cet Ugo est très vraisemblablement Ugo da Carpi.

2. Si l'on ne savait pas que cette initiale B. indique Bolognese et l'initiale V. Veneziano, que de suppositions n'eussent point été provoquées par ces signatures S. B. et A. V ! Cet exemple prouve combien il serait téméraire de vouloir trouver sous des initiales analogues des prénoms et des noms de famille bien déterminés. Les artistes italiens de ces époques étaient souvent plus connus sous les noms de leur patrie [Parmegiano, Cremonese, Veronese] que sous leur nom patronymique.

L'art de tailler sur bois avait acquis droit de cité dans les couvents même; c'est ainsi que le frère Hippolito di pregnachi de Brescia, de l'ordre des *Humiliati*, exilé de sa patrie, demande [Mai 1516] un privilège pour deux de ses ouvrages gravés : « Al presente ha intagliata la Istoria di Sodoma et Gomora cum quella di pharaone perseguitante el populo de Isdrael » [*Collegio Notatorio*, reg. 26, c. 32].

Il y a plus : toute une famille juive est occupée à cette industrie de la taille sur bois, et obtient (Juillet 1521) sans peine un privilège du Conseil des Dix : « Havendo io Moyse hebreo del Castellaro affaticatomi gia molti anni in questa vostra inclyta cita in retrazer zentilhomeni et homini famosi azio che de quelli per ogni tempo se habij memoria » Il expose ensuite que, chargé de famille et déjà vieux, il a imaginé un moyen de subvenir à ses besoins et à ceux des siens : « Io ho fatto intaiar a mei fioli de sua mano tuti li cinque libri de Moyse in figura commenzando da principio del mondo de capitolo in capitolo, dichiarati in piu lingue la signification et il tempo de una etade a l'altra, et cusì faremo piacendo a Dio tuto il resto del testamento vechio ad inteligentia de tuti, cosa che sara Documento et a tuti molto fruttoso » [*Capi del Consiglio dei Dieci*, *Notatorio* 5, c. 121].

Tous ces artistes ou artisans en gravure sur bois, très nombreux à Venise, si l'on en juge par l'énorme quantité de livres qu'ils ont illustrés, signent leurs œuvres de ces modestes initiales *b*, *.b.*, *f*, *i*, *L*, etc., que nous avons bien des fois relevées. Très rarement on rencontre un nom entier. Toutefois dans les *Ouidij Nasonis Epistole*, imprimées à Milan par T. A. Scinzenzeler, 1514, on lit sur une mauvaise copie d'un bois d'une édition vénitienne de 1513 (Ovide entre quatre personnage écrivant), les deux marques I. O. L. et *Johannes de Legnano*, la première sur un pupitre placé à gauche, la seconde sur un pupitre à droite ¹.

Dans un livre de Corvus : *Excellentissimi et singularis viri...* [Venise, chez Georgius de Rusconibus, 1520, petit in-8° gothique orné de 158 vignettes], se trouve, au bas de la gravure en bois du recto, Aij. *Matio da Treviso F.*, inscrit sur une tablette.

Les deux frères Vavassore, Zoan Andrea et Florio dont nous parlerons plus longuement ici même, signent, le plus souvent, de leurs

1. Nouvelle preuve que ces sortes de signatures sont celles de graveurs sur bois et non de dessinateurs. Un dessinateur n'aurait pas apposé sa double signature au bas d'une copie et d'une copie des plus médiocres.

initiales, mais quelquefois de leurs noms entiers. Ainsi au bas d'un frontispice du *Thesauro spirituale volgare in rima et hystoriato*, imprimé à Venise, en 1524, par Nic. Zopino et Vicentio, on lit *Jovan Andrea de Vavassori F.* Au bas du curieux encadrement de l'*Esemplario di Lavori*, édité par les deux frères ¹ [édition de 1543], on lit : *Fiorio Vavassore F.* Au bas du frontispice du *De desegni delle piu illustri città e fortezze del mondo...* (*Raccolta de Giulio Ballino con Privilegio. Venetiis M. D. L. XIX, Bolgognini Zalterii. Typis et Formis, cum privilegio.*), frontispice représentant des motifs d'architecture flanqués des figures de Neptune et de Mars et une martyre, assise entre deux lions, avec deux autres personnages allégoriques, on lit dans le coin à gauche : *Nicolo Nelli Venetiano F. 1568* [Bibliothèque Palatine à Florence] ².

Une seule fois l'auteur se fait connaître par une mention explicite visant sa profession de graveur. Dans un *Viazo da Venesia al sancto Iherusalem et al monte Sinai sepulcro di sancta Chaterina*, etc ³, édité à Bologne en mars 1500, une bordure entourant la première page, imitation de l'encadrement du Dante de 1491 [chez Benali et Capeasa], porte cette indication : *Piero Ciza Fe Questo Int* ⁴.

Il est donc établi que dans les dernières années du xv^e siècle et au xvi^e il y eut à Venise un art spécial d'illustration de livres, que cet art était entièrement indépendant des grands maîtres de la peinture et n'avait rien de commun, quoi qu'on ait pu dire, avec les Mantegna, les Bellini ou autres. Que ces illustrateurs aient subi l'influence des maîtres environnants, de ceux surtout qui par leurs

1. Ce manuel de broderie, qui eut un très grand succès, fut réédité à satiété par les Vavassore. La première édition est de 1530.

2. Très curieux in-4^o donnant la vue et la description des places fortes des pays es plus divers : on passe de Venise à Sienne, de Rome et de Naples à Metz, Thionville, Calais, Paris, Perpignan et de là à Vienne, Tocaio [Tokay], Zigeth, Malte, Constantinople et Tripoli.

3. Nous devons l'indication de ce *Viazo* et la communication de cette très curieuse bordure à l'obligeance de M. Biadego, le savant préfet de la Bibliothèque communale de Vérone.

4. Nous ne parlons ici que des xylographes illustrant des livres ; s'il s'agissait d'auteurs de gravures détachées, nous rencontrerions un plus grand nombre de signatures explicites. Ainsi, au bas de la copie de la grande estampe d'A. Pollajuolo, connue sous le titre des *Gladiateurs*, le graveur signe tout au long JOHANES DE FRANCFORDIA. Dans une *Vierge entourée des sujets de la passion*, deux tablettes portent l'une BENEDICTUS PINXIT, l'autre JACOBUS FECIT. Un *Christ apparaissant aux Apôtres* [Nagler, *Monogrammistien*, II, p. 492] porte la mention suivante : F. DE NANTO INCIDIT ET TERVISIUS PINXIT [Girolamo da Treviso] ; enfin sur une *Vénus caressant l'Amour* on lit cette inscription : TITIANUS INV. NICOLAUS BOLDRINUS, VINCENTINUS INCIDEBAT 1566.

œuvres et leur gloire exerçaient une véritable royauté, rien de plus naturel. Que les gravures du *Poliphile* fassent songer à Bellini, celles du *Fasciculus Medicinæ* à Mantegna, soit ; mais elles sont, comme toutes les œuvres de ce genre, dues à une classe particulière d'artistes, voués exclusivement à l'illustration.

C'est ce que nous avons déjà démontré dans des études précédentes, c'est ce que prouvent plus nettement encore les documents que nous venons de citer, documents desquels il ressort que l'illustration des livres constituait un domaine spécial de l'art et que bon nombre des illustrateurs n'étaient autre que les imprimeurs eux-mêmes.

Nous n'avons voulu extraire de nos dossiers que les pièces strictement nécessaires à la démonstration de notre thèse. Nous nous réservons de faire sur la question une plus ample lumière dans un travail d'ensemble qui passera en revue toutes ces signatures, la plupart anonymes, objet jusqu'ici de conjectures si aventureuses.



